

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00111

**FIRMINY - 32 RUE DORIAN - AVENANT N°1 A LA
CONVENTION CONCLU AVEC LA SCI YMAJE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole occupe, dans le cadre d'un bail commercial établi le 1er septembre 2020, des locaux situés 32 rue Dorian à Firminy,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole souhaite résilier le bail commercial en cours à compter du 31 août 2024 et conformément à l'article 2 du bail commercial, il convient donc de mettre un terme au bail commercial par le présent avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au bail commercial est conclu avec la SCI YMAJE, dont le siège social est situé 32 rue Dorian à Firminy, représentée par M. Hervé DE STEFANO agissant en qualité de co-gérant.

ARTICLE 2

D'un commun accord entre les parties, le bail commercial établi avec la SCI YMAJE pour la mise à disposition de locaux sis 32 rue Dorian à Firminy au 2^{ème} étage, est résilié purement et simplement à l'amiable à compter du 31 août 2024 sans indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 3

Saint-Etienne Métropole, s'engage à régler à la SCI YMAJE, les loyers et charges arrêtés à cette date.

Le montant des dépenses sera imputé sur les comptes 614 et 6132, destination FONCI.

ARTICLE 4

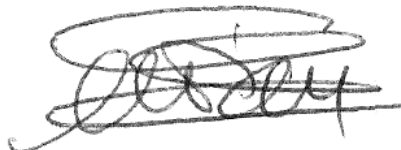
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/02/2024

Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240205-C2024001110

Date de mise en ligne : 19 février 2024